

Affaires courantes

d'un débat, mais je suivrai l'évolution de la situation très attentivement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS
LA PAUVRETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter de la part d'Ellen Somerville une pétition adressée à la Chambre des communes et au gouvernement. La majorité des signataires sont des personnes âgées de ma circonscription qui font remarquer qu'environ 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté et que des centaines de milliers de Canadiens du troisième âge, partout au Canada, vivent dans la pauvreté.

Les pétitionnaires trouvent donc indigne que le gouvernement augmente leur pension de vieillesse de 37c. par mois. Ils préféreraient que le gouvernement garde ces 37 cents par mois au lieu de les humilier de cette façon. Ils demandent au gouvernement du Canada de tâcher non seulement de donner de la dignité à la pension de vieillesse, mais de l'établir à un montant réaliste pour qu'elle réponde aux aspirations des aînés de notre pays.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de la part de mes électeurs de Winnipeg-Nord au sujet des pensions de vieillesse et du programme d'aide à l'autonomie des aînés.

Mes électeurs déplorent le fait que des milliers et des milliers de Canadiens du troisième âge vivent encore dans la pauvreté, font remarquer que la hausse de 37c. de leur pension en avril 1992 non seulement ne tient pas compte des besoins de beaucoup d'entre eux mais constitue pour eux une insulte, et rappellent en outre que le gouvernement fédéral a le devoir fondamental de faire en sorte que les pensions de vieillesse soient suffisantes.

Les pétitionnaires demandent donc humblement à la Chambre de veiller à ce que les pensions de vieillesse soient suffisantes pour répondre aux besoins essentiels de nos personnes âgées et à ce que le gouvernement assure de nouveau un soutien solide au programme d'aide à l'autonomie des aînés.

LE CAMIONNAGE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions

signées par de bons électeurs de la Nouvelle-Écosse et qui portent sur une question intéressant plus particulièrement les travailleurs de ma circonscription. Les pétitionnaires s'inquiètent de l'écart entre les tarifs de camionnage fédéraux et les tarifs de camionnage provinciaux, ainsi que des problèmes de bradage que cela pose.

Ces personnes pressent le Parlement d'adopter une loi prévoyant des tarifs minimums applicables aux camions des projets fédéraux qui ne soient pas inférieurs aux tarifs minimums de transport par camion et aux conditions fixées par les provinces où le projet fédéral doit être entrepris. Je prie donc le Parlement de faire cela au nom des pétitionnaires.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'un certain nombre de mes électeurs des régions d'Ernestown et de Napanee.

Les pétitionnaires appuient l'engagement que le gouvernement a pris dans le discours du Trône du 13 mai 1991 de présenter une loi permettant, au besoin, la tenue d'un référendum national sur la Constitution.

• (1520)

L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants d'Ottawa, de Gatineau et de Hull. Les signatures ont été recueillies par Janice Manchee, de la Division des droits de la personne de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Les pétitionnaires font remarquer qu'en octobre 1985, le sous-comité sur le droit à l'égalité, qui relève du Comité de la justice, a recommandé à l'unanimité au Parlement qu'il modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne afin qu'elle interdise la discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale.

Ils rappellent qu'en mars 1986, le gouvernement promettait de donner suite à cette recommandation mais que, quelque six années plus tard, il n'a encore rien fait. Ils signalent que la Commission canadienne des droits de la personne a réclamé cette modification et qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux ont déjà pris des mesures.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement et au gouvernement d'apporter sans tarder une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour